Nations Unies A/ES-10/920–S/2022/985

Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr. générale
21 décembre 2022
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par les autorités israéliennes à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste du Territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité
Soixante-dix-septième année

Lettres identiques datées du 20 décembre 2022, adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et à la Présidente du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous écris une fois de plus pour vous prévenir de la montée en flèche de la tension, des émotions et de la colère parmi la population palestinienne, alors qu'Israël poursuit ses cruelles agressions contre la vie, la dignité et l'existence même de notre peuple.

Aujourd'hui, un Palestinien détenu depuis longtemps par Israël, Puissance occupante, et que ses geôliers avaient soumis à toutes les formes de mauvais traitements, y compris à de la négligence médicale, est décédé en prison. Âgé de 50 ans, Nasser Abu Hmeid, qui malgré son cancer s'était vu refuser une remise en liberté qui lui aurait permis de quitter son établissement pénitentiaire pour recevoir les soins médicaux d'urgence dont il avait besoin, a été déclaré mort ce matin. Il avait appris qu'il souffrait d'un cancer du poumon en août 2021, mais Israël a systématiquement rejeté les nombreux appels en faveur de sa libération, l'empêchant ainsi d'avoir accès à des traitements adéquats. La Puissance occupante n'a pas non plus dispensé à Abu Hmeid les soins requis, ce qui constitue un acte délibéré de négligence médicale, en violation grave des obligations mises à sa charge par le droit international humanitaire.

Tout au long de sa maladie, il a été interdit à Abu Hmeid de recevoir la visite de sa famille, et ce n'est qu'hier soir que grâce à l'intervention du Comité international de la Croix-Rouge, sa mère et son frère ont enfin pu venir à son chevet alors qu'il agonisait dans son lit d'hôpital. Cela n'a fait qu'aggraver la souffrance d'une famille depuis trop longtemps victime de la violence et de l'oppression israéliennes – le frère aîné d'Abu Hmeid a été abattu par les forces d'occupation israéliennes en 1994, quatre de ses frères ont été emprisonnés par Israël, et la maison familiale a été démolie à plusieurs reprises.

22-29130 (F) 301222 120123

Merci de recycler

Les dirigeants palestiniens tentent actuellement d'obtenir que le corps d'Abu Hmeid soit remis à sa famille, afin que celle-ci puisse lui donner une sépulture décente. Nous demandons à la communauté internationale d'exiger sans délai qu'Israël se plie au droit international et remette immédiatement la dépouille à la famille, déjà bien assez affligée par l'immense chagrin que cause la perte d'un être cher dans des circonstances aussi tragiques, afin qu'Abu Hmeid puisse être enterré de façon digne, dans le respect des traditions religieuses et culturelles.

Nous appelons également l'attention sur le fait qu'environ 600 des Palestiniens et Palestiniennes détenus par Israël dans les prisons coloniales de son régime d'apartheid souffrent de problèmes médicaux, dont 24 qui sont atteints de formes de cancer nécessitant une prise en charge médicale d'urgence. Pourtant, comme elle le fait déjà de longue date, la Puissance occupante persiste à délaisser intentionnellement les détenus malades et à leur refuser des soins, en violation de ses obligations juridiques et de toutes les normes morales. Selon l'Addameer Prisoner Support and Human Rights Association, 233 détenus palestiniens sont décédés dans des prisons israéliennes et au moins 74 d'entre eux doivent directement leur mort à cette politique systématique de négligence médicale.

Nous demandons la libération de tous les Palestiniens et Palestiniennes détenus dans les prisons de ce régime colonial d'occupation et d'apartheid, où ils sont privés de tous leurs droits. Il faut faire pression sur Israël pour l'obliger à cesser ses arrestations, mises en détention et emprisonnements de civils palestiniens, y compris d'enfants, et à libérer immédiatement les personnes qu'il a ainsi privées de liberté, conformément au droit international humanitaire et au droit des droits humains. Sans cela, et si la Puissance occupante n'est pas amenée à répondre de ses actes, elle continuera d'arrêter chaque jour de nouveaux civils palestiniens, qui viendront s'ajouter aux 4 760 prisonniers politiques déjà détenus dans des établissements pénitentiaires israéliens et parmi lesquels figurent 160 enfants et 33 femmes, dont une femme de 36 ans enceinte et mère de cinq enfants arrêtée récemment, et 820 personnes qui ont été placées en détention administrative sans chef d'inculpation ni droit à une procédure régulière.

À cet égard, nous nous devons également d'appeler l'attention sur une situation que nous avons déjà évoquée précédemment dans des lettres et des appels à l'action : celle de Salah Hammouri, un homme de 37 ans qu'Israël a hier expulsé vers la France. Hammouri est un citoyen franco-palestinien, avocat et défenseur des droits humains. Il travaille avec l'association de défense des droits humains Addameer, une organisation reconnue au niveau international qui cherche à obtenir justice pour les détenus palestiniens, et était lui-même placé en détention administrative depuis mars dernier. Arrêté à six reprises, il a été incarcéré dans des prisons israéliennes pendant plus de 9 ans, dont 7 passés en détention entre 2005 et 2011 après qu'il avait été contraint de choisir entre être expulsé de la Palestine, sa patrie, et exilé en France pour une durée de 15 ans, ou bien être longuement emprisonné. En outre, l'autorisation de résidence de M. Hammouri à Jérusalem a été révoquée au motif que celui-ci n'avait prétendument pas fait preuve de loyauté envers Israël, une allégation formulée sur la base de « preuves secrètes », ce qui l'a privé du droit de rester avec sa famille dans sa ville natale de Jérusalem.

Nous exhortons la communauté internationale à condamner cette décision illégale et à exiger qu'Israël l'annule immédiatement et respecte les obligations que lui fait le droit international, notamment la quatrième Convention de Genève, laquelle interdit de procéder à de telles déportations.

Enfin, je dois malheureusement signaler qu'une fois encore, de jeunes Palestiniens ont été assassinés par les forces coloniales israéliennes, et qu'il s'agit de nouveau de deux frères, tués cette fois-ci par un colon israélien. Le 17 décembre,

Mohammed et Muhannad Yousef Muteir étaient en train de réparer l'un des pneus de leur voiture sur le bord de la route lorsque le colon les a délibérément percutés avec son véhicule, près d'un poste de contrôle au sud de Naplouse. Mohammed a été tué sur le coup et son frère Muhannad, grièvement blessé, est décédé à l'hôpital quelque temps plus tard. Ils vivaient tous les deux dans le camp de réfugiés de Qalandiya et laissent derrière eux une famille et une communauté éplorées.

Nous exigeons que l'auteur de ce crime odieux soit tenu responsable de ses actes, comme nous exigeons que le Gouvernement israélien, son armée et ses milices de colons aient à répondre de tous les crimes qu'ils continuent de commettre contre le peuple palestinien, lequel subit depuis trop longtemps cette occupation coloniale et ce régime d'apartheid.

La situation sur le terrain s'envenime chaque jour et la peur et la mort sont omniprésentes, le niveau de dépravation et de violence dont font preuve les forces d'occupation et les colons israéliens augmentant d'autant plus dangereusement qu'il leur est permis d'agir en toute impunité, sans craindre de conséquences. La paralysie et le silence de la communauté internationale ne font qu'encourager cet état d'anarchie, et il est clair que le Gouvernement israélien extrémiste nouvellement formé en a pris bonne note.

Il est plus que temps que la communauté internationale, notamment le Conseil de sécurité, prenne des mesures urgentes, fermes et concrètes face à des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des violations des droits humains aussi flagrants, de manière à tenir Israël responsable de ses crimes, à dissuader ses armées de soldats et de colons de violenter et de terroriser les Palestiniens, à protéger le peuple palestinien et à sauver des vies.

Il est plus que temps que la communauté internationale, notamment le Conseil de sécurité, prenne des mesures pour freiner la détérioration de la situation et inverser les tendances négatives, et que, mue par le multilatéralisme et le sens des responsabilités, elle s'emploie à l'unisson à tracer la voie qui conduira à la justice pour le peuple palestinien et à la paix palestino-israélienne, conformément au droit international et aux résolutions des organes de l'ONU, en particulier la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité, la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, et toutes les autres résolutions applicables.

La présente lettre fait suite aux 772 autres que nous vous avons déjà adressées au sujet des injustices historiques que continue de subir le peuple palestinien et des crimes perpétrés par Israël, Puissance occupante, dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, lequel constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 13 décembre 2022 (A/ES-10/922-S/2022/1035), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. Israël doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits humains du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Ministre,
Observateur permanent
(*Signé*) Riyad **Mansour**